

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Conseil d'Administration du 19 février 2025*

Besançon, le 20 février 2025

*Le Conseil d'Administration s'est réuni le 19 février 2025 à 17h, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Sylvie WANLIN, Vice-présidente.*

### Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER, arrive à 17h06 et vote à partir de la question n°2 / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

### Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

### Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

## ORDRE DU JOUR

### **Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Abstention : Monsieur GOMES

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

*Conseiller intéressé : 0*

### **Question n°2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la Vice-présidente,

- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

### **Question n°3 : Mise à jour de la composition du Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission d'un de ses membres**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent acte de la nomination de Monsieur José GOMES en qualité d'administrateur nommé du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon, en tant que représentant des associations familiales, en remplacement de Monsieur Michel PELLATON, démissionnaire,

- ✓ Prennent acte de la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS.

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

#### **Question n°4 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Débattent des orientations budgétaires de l'année 2025,
- ✓ Votent favorablement les orientations budgétaires de l'année 2025.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

#### **Question n°5 : Liste des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2025 - Récapitulatif des créations d'emplois de 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent la liste des emplois permanents au CCAS ;
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

#### **Question n°6 : Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique – Période de 2025 à 2028 - Autorisation de principe**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le principe du renouvellement du conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique, pour la période 2025-2028.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°7 : Mutuelle complémentaire santé – Mandatement au centre de gestion du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur l'engagement dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire, dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;

✓ Mandatent le CDG25, afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » ;

✓ Mandatent le CDG25 pour qu'il sollicite les régimes de retraite, afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée, à savoir : « les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions » ;

✓ S'engagent à communiquer au CDG25 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population susceptibles d'adhérer à la complémentaire santé ;

✓ Prennent acte que son adhésion à une convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG25 par délibération et après convention avec le CDG25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG25.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°8 : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°9 : Convention de partenariat avec la CPAM relative au fonctionnement de l'Espace France Services**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des modalités d'intervention de la CPAM du Doubs au sein de l'espace France Services de Besançon ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°10 : Convention au titre du Fonds National Aller Vers et Dans le Logement pour l'année 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Valident le partenariat entre le CCAS et l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs, présentée en annexe, pour l'année 2024 ;
- ✓ Se prononcent favorablement sur le principe d'une réduction des moyens humains mobilisés sur le dispositif, à compter de 2025 ;
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer cette convention, et ses éventuels avenants.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°11 : Avenant à la convention de partenariat avec le Foyer des Jeunes Travailleurs "La Cassotte"**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateur intéressé, quitte la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat entre le CCAS et le Foyer de Jeunes Travailleurs La Cassotte, relative à la mise à disposition et au financement d'une chambre supplémentaire d'hébergement d'urgence, pour des jeunes de 18 à 30 ans sans domicile stable, domiciliés et accompagnés par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) pour l'année 2025,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'avenant à cette convention, et les éventuels autres avenants.

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 1*

**Question n°12 : Convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide - Année 2025**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame Nadia GARNIER, administratrice intéressée, quitte la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement le versement à l'association la Boutique Jeanne Antide d'une subvention de 250 000 €, destinée à l'organisation de la restauration sociale le midi au 3 rue Champrond, ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire au 129 Grande rue,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention pour l'année 2025 entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide, pour la mise en œuvre de la restauration sociale le midi et pour l'accueil des publics en situation administrative précaire, et ses éventuels avenants.

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 1*

**Question n°13 : Convention entre l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté, le Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne et le CCAS de Besançon au titre de l'appel à candidatures "Faciliter le rôle du maître d'apprentissage"**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'attribution d'une subvention de 6 000 € versée au CCAS de Besançon par le CHU de Dijon Bourgogne, au titre du temps de mobilisation du maître d'apprentissage chargé de l'accueil d'un apprenti aide-soignant au SSIAD,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention tripartite de financement afférente, et ses avenants éventuels.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°14 : Convention de financement avec KALIVI dans le cadre de l'appel à projets "Prévenir et lutter contre l'isolement des personnes retraitées" : action "Ensemble autour"**

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception d'une subvention pour le financement de ces actions à hauteur de 2 448 €,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée et ses éventuels avenants.

*Pour : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**Question n°15 : Convention triennale de financement de l'Agence régionale de santé pour les deux Groupes d'entraide mutuelle gérés par le CCAS**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur Jean-Hugues ROUX, administrateur intéressé, quitte la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de financement triennale entre le CCAS et le GEM « Les amis de ma rue là », et ses avenants annuels ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de financement triennale entre le CCAS et le GEM « La Grange de LÉO », et ses avenants annuels.

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 1*